



**CAHIER DU FONCIER
AU TCHAD**

**Revue scientifique de
L'Observatoire du Foncier Au
Tchad**

**CAHIER DU FONCIER AU TCHAD(CFT)
Vol.3(2), décembre. 2020, ISSN 2077-0884 (print)**

Sommaire

1- Fonctions sociales du bas-fond Gnangbannou de Niaro dans l'arrondissement de Sinende au Nord-Benin..... 1-24

Par : Abdoulaye BENON MONRA 1-24

2- Gestion du foncier et dynamique des espaces ruraux à Bemaga dans le terroir du Canton Béti entre 1954-2016(Tchad)..... 25-54

Par : MADJADOUNGAR TEBLÉ WOLWAÏ, DODOROM TEBLE WOLWAI 25-54

3- Dynamiques paysannes et projets de développement local dans le département de Foulï (Lac-Tchad)..... 55-83

Par : NGARMBATEDJIMAL Alexis et TAMIRA Salomon 55-83

4- Accès aux terres cultivables par les refugies et développement agricole dans le département de la Nya-Pende au Tchad 84-125

Par : MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE 84-125

5- Initiatives populaires et aménagement des zones à risques d'inondation dans la ville de N'Djaména, Tchad 126-154

Par : Tob-Ro N'Dilbé..... 126-154

6- Impact des infrastructures routières sur le développement de la commune de Ze au sud-Benin 155-180

Par : HOUINSOU Tognidé Auguste 155-180

7- Le foncier coutumier du Tchad : une définition à revisiter ?

..... 181-220

Par : Mahamat Abdoulaye Malloum 181-220

COMITÉ EDITORIALE

Directeurs de publication

DP titulaire : TCHAWA Paul, Professeur, Université de Yaoundé 1 (Cameroun) ;

Assistant du DP : Paboumg DAGOU (MA) Université de N'Djamena

Rédacteurs en chef

RC titulaire : NDOUTORLENGAR Médard (MC),

Assistant du RC : TATOLOUM Amane(MA)

Comité Scientifique

DJARANGAR DJITA ISSA, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE N'DJAMENA, (TCHAD) ; TCHAWA PAUL, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ 1 (CAMEROUN) ; KENGNE FOUODOP, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ 1 (CAMEROUN) ; KHALIL ALIO, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE N'DJAMENA (TCHAD) ; SAIBOU ISSA, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE MAROUA (CAMEROUN) SOME P. HONORE, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) ; TCHOTSOUA MICHEL, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉRIÉ (CAMEROUN) ; YAMBA BOUBACAR, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ ABDOU MOUMOUNI DE NIAMEY (NIGER), GONNE BERNARD, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE MAROUA (CAMEROUN) LIEUGOMG MÉDARD, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉRIÉ (CAMEROUN)
MME BERTON YOLANDE, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ MARIAN NGOUABI, BRAZZAVILLE (CONGO) NDOUTORLENGAR

CAHIER DU FONCIER AU TCHAD(CFT)

Vol.3(2), décembre. 2020, ISSN 2077-0884 (print)

MÉDARD (MC), UNIVERSITÉ DE SARH(TCHAD) DJANGRANG
MAN-NA (MC), UNIVERSITÉ DE MOUNDOU(TCHAD)
UNIVERSITÉ DE N'DJAMENA.

Comité de lecture

DJIKOLOUM BENAN Benjamin (MC), MADJIGOTO Robert (MC),
DJANGRANG MAN-NA (MC), TOB-RO NDILBÉ(MA), NGANA
Felix(MC) TATOLOUM Amane(MA), BETOLNA MBAINDOH (MA)
NGANA Felix(MC), KOUSSOUMNA LIBA NATHALI(MC), Noël
OVONO EDZANG (MA), HOLLY Joseph (MC), Paul
TCHAWA(Pr), Baba COULIBALY (MA), MOUTODEMADJI
Vincent(MA), Felix WATTANG ZIEBA(MC), REOUNODJI Frédéric
(MC). NANGKARA Clison(MA), FOU DA Djourab(MA).

Comité de rédaction

TATOLOUM Amane (MA), VAIDJIKE Dieudonné (MA),
MADJIGOTO Robert (MC), NDOUTORLENGAR Médard (MC),
DANKABE, ALLADJA Saleh et Mme YAYAM.

CAHIER DU FONCIER AU TCHAD(CFT)

Vol.3(2), décembre. 2020, ISSN 2077-0884 (print)

LIGNE EDITORIALE

Le **Cahier du Foncier du Tchad** est une revue à comité de lecture de l'observatoire du foncier au Tchad. Il est une revue thématique dont les contributions relèvent des études foncières à parution semestrielle. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne

éditoriale de la revue. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Volume : La taille du manuscrit proposé doit être comprise entre **5000 et 8000 mots**. Il doit être écrit en **Tw Cen MT, 11 points, interligne simple**.

ACCEPTATION DES ARTICLES

Les articles doivent être envoyés par mail à l'une des adresses électroniques suivantes : cahierfonciertchad@gmail.com et tatoloumamane@gmail.com en respectant les normes de soumission ci-dessous indiquées.

Seules les meilleures contributions seront retenues et publiées.

La revue *cahier du Foncier du Tchad* ne peut recevoir

pour instruction ni publier un article s'il ne respecte pas les normes typographiques, scientifiques et de référencement (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des CCI. Nous citons *in extenso* une partie du point 3 de ces normes à l'attention de tous les auteurs.

CAHIER DU FONCIER AU TCHAD(CFT)

Vol.3(2), décembre. 2020, ISSN 2077-0884 (print)

PRESENTATION DU DES NORMES EDITORIALES D'UNE REVUE DES LETTRES OU SCIENCES HUMAINES.

3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

3.2. La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale :

Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du

thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.) ; ne pas automatiser ces numérotations.

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !).

Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au

texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale,

chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets,

celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :
Références bibliographiques
AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Catherine, 2009, Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogène, 202, p. 145-151.

Typographie française

- La revue Cahier du Foncier au Tchad s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source.

Soumission des manuscrits

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :

cahierfonciertchad@gmail.com

[m
tatoloumamane@gmail.com](mailto:tatoloumamane@gmail.com)

Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc

DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail (les SMS ne sont pas fiables !) Les frais d'instruction de l'article sont de 20.000f (30 euros) payables

immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à 30.000f (46 euros). Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à 50.000f (75 euros). Les frais d'instruction sont payés à la réception de l'article et les frais d'insertion sont payés après l'acceptation de l'article pour publication. Le paiement des frais d'insertion donnent droit à un tiré à part. Si un auteur achète un

exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. Ainsi que l'exemplaire de l'auteur.

CONTACTS :

M. TATOLOUM AMANE

TEL : 0023566253019/ e-mail :

amanetatoloum@gmail.com et cahierfoncierchad@gmail.com

M. ALLADJA SALEH :

alladjasaleh@gmail.com

CAHIER DU FONCIER AU TCHAD(CFT)

Vol.3(2), décembre. 2020, ISSN 2077-0884 (print)

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES
REFUGIES ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE
DEPARTEMENT DE LA NYA-PENDE AU TCHAD**

Par : MEDIEBOU CHINDJI

Chargée de cours Université de Yaoundé I,

mechiro@yahoo.fr +273 679944950

Noel KANDE, Doctorant, Université de Yaoundé I,

noelkande1@gmail.com +235 63502627

RESUME

Les auteurs de cet article cherchent à analyser l'impact de l'accès aux terres cultivables par les réfugiés centrafricains sur le développement de leurs pratiques agricoles dans le département de la nya-pendé au Tchad. Pour ce faire, la méthode hypothético-déductive appuyée par des guides d'entretiens auprès des personnes ressources et un questionnaire d'enquête nous ont permis de faire la recherche explicative et analytique. 80 réfugiés disposant des parcelles cultivables dans le camp de Doholo, Gondjé, Amboko et Dosseye ont été enquêtés et les résultats montrent qu'il existe deux stratégies d'accès aux terres cultivables par les réfugiés dans le département de la nya-pendé. Il s'agit de la stratégie d'accès collectif pilotée par le HCR et une stratégie d'accès individuel mise en place par le réfugié lui-même. Ces accès permettent aux réfugiés de pratiquer l'agriculture dans le but de faciliter leur insertion et leur autonomisation alimentaire dans les camps. Le développement agricole repose sur une culture vivrière destinée à l'alimentation du ménage mais les surplus sont commercialisés soit sur le marché du camp, soit sur le marché départemental. Globalement, cet accès et le développement agricole permettent à chaque ménage bénéficiaire de maintenir voire garantir le minimum d'alimentation à court terme à sa petite famille.

ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA NYA-PENDE AU TCHAD

MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

Mots clés : Accès aux terres, réfugiés, développement agricole, nya-pendé

ABSTRACT

The authors of this article seek to analyze the impact of access to cultivable land by Central African refugees on the development of their agricultural practices in the department of nya-pendé in Chad. To do so, the hypothetico-deductive method supported by interview guides and a survey questionnaire allowed us to carry out explanatory and analytical research. 80 refugees with arable plots in the camp of Doholo, Gondjé, Amboko and Dosseye were surveyed and the results show that there are two strategies of access to arable land by refugees in the department of Nya-pendé. These are the collective access strategy piloted by the UNHCR and an individual access strategy put in place by the refugees themselves. These accesses allow the refugees to practice agriculture in order to facilitate their integration and food self-sufficiency in the camps. Agricultural development is based on a food crop intended for household food but surpluses are marketed either on the camp market or on the departmental market. Overall, this access and agricultural development allows each beneficiary household to maintain or even guarantee the minimum food supply for its small family in the short term.

Keywords: Access to land, refugees, agricultural development, nya-pendé

INTRODUCTION

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MÉDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

La problématique des migrations en général et celle des réfugiés en particulier préoccupe plusieurs chercheurs, comme l'atteste de nombreux travaux, ouvrages, thèses, rapports, mémoires, articles etc... Cette question est aujourd'hui au cœur des questions géopolitiques mondiales. Dans les pays dit développés, CLOCHARD O (2005), résume que depuis les années 1950, plusieurs États occidentaux, dont la Suisse jusqu'en 1995, dispose de contingents leur permettant d'accueillir un certain nombre de réfugiés en provenance notamment des pays voisins installés dans les camps gérés par l'UNHCR. Mais CAMBREZY L (2006), explique que, dans les pays les plus pauvres et en Afrique en particulier, il est rare que les États puissent assumer seuls la lourde charge que représente l'accueil de dizaines, voire de centaines de milliers de ces réfugiés.

Cette étude qui porte sur « L'accès aux terres cultivables par les réfugiés et développement agricole dans le département de la Nya-Pendé au Tchad » intervient dans un contexte marqué par l'afflux massif des réfugiés Centrafricains et dépourvus d'assistance alimentaire.

Les moyens d'existence sont les moyens de gagner sa vie (activités et ressources qui permettent aux gens de vivre). Ils peuvent notamment provenir de biens humains (connaissances, éducation, capacités de travail, bonne santé), sociaux (relations sociales), naturels (terres, forêts, ressources en eau), physiques (bétail, terres, outils) et financiers (revenus, accès au crédit et aux investissements). C'est l'ensemble des méthodes utilisées par les ménages pour obtenir et conserver l'accès aux produits de

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

première nécessité. Plus un ménage peut recourir à des moyens d'existence variés, moins il sera vulnérable (Chambers et al, 1992).

Devant cette situation de vulnérabilité alimentaire, les réfugiés installés dans les camps développent des colonies agricoles qui apparaissent comme une stratégie pouvant permettre au ménage de satisfaire le besoin alimentaire. La stratégie alimentaire est une stratégie dont la finalité est de satisfaire les besoins alimentaires d'une population donnée tout en optimisant les ressources des systèmes agroalimentaires en place (Ghersli, 1989).

Ceci étant, la situation sécuritaire en RCA demeure toujours assez précaire et un retour des réfugiés centrafricains, bien que favorisé par la récente stabilisation suite aux élections présidentielles, reste incertain. Alors, la nécessité de cultiver la terre, s'impose aux réfugiés comme un moyen de survie le plus important afin de leur garantir une sécurité alimentaire à moyen et à long terme.

Le département de la Nya-Pendé, qui a pour chef-lieu Goré fait partie intégrante des six (6) unités administratives qui forment la province du Logone Oriental. Situé entre 7° 30' et 8° 28' de latitude Nord ; 16° 15' et 17° 15' de longitude Est, il est limité au Nord par le département de la Nya, au Sud par la RCA, à l'Est par le département de Kouh-Ouest et enfin à l'Ouest par le département des Monts de Lam (figure 1).

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

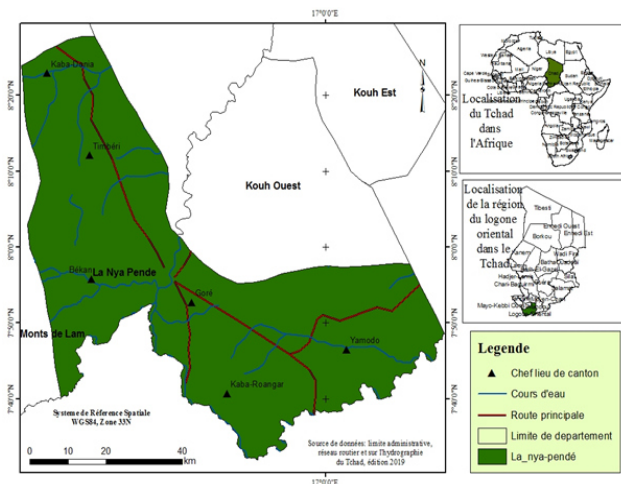


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

Cette zone couvre une superficie de 4 523 km² où vit une population de 108 090 habitants (RGPH2, 2009). Aux latitudes tendant vers les régions équatoriales, sa situation géographique favorable fait que, le département bénéficie de bonnes conditions pluviométriques et des conditions physiques satisfaisantes (sols riches, réseau hydrographie dense, végétation assez abondante) qui font de cette localité, un milieu très convoité pour l'agriculture.

METHODOLOGIE

Pour bien conduire notre recherche, nous avons opté pour une démarche hypothético-déductive. Quelques techniques essentielles (entretiens, enquêtes, observation etc.) ont été utilisées pour collecter les données (PINTO et al, 1977). Une fois collectées, elles sont traitées avant

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

d'être analysées et interprétées. Les entretiens se sont exclusivement orientés vers les différentes structures concernées et les responsables (autorités administratives, les chefs traditionnels, responsables d'organisations.). Ces entretiens nous ont permis d'avoir une variété de données informationnelles sur l'étude. Notre enquête a été menée auprès de 80 réfugiés disposant au moins une parcelle cultivable dans un des quatre camps du département. Pour se faire, nous sommes partis d'une base de sondage pour déterminer un échantillon suffisamment représentatif de la population cible dans les différents camps.

Notre base de sondage est constituée de 400 réfugiés très vulnérables, de 04 chefs de village ou chefs de terre répartis dans le Département de la Nya-Pendé. Pour déterminer la taille de notre échantillon, nous avons utilisé la méthode d'échantillon aléatoire stratifié dans l'espace (GUMUCHIAN H., MAROIS C., ET FEVRE V., 2000) pour déterminer la taille de l'échantillon. Cette méthode consiste à prélever 10 % de la population cible lorsqu'on travaille en milieu urbain et 20 % lorsqu'on travaille en milieu rural. Ainsi, comme l'étude est effectuée dans les camps des réfugiés en milieu rural, nous avons prélevé 20 % de la population cible pour permettre une bonne représentativité de l'étude.

Le Traitement statistique appliqué aux données quantitatives sous le tableur Excel 2016, a permis de concevoir et de réaliser, les graphiques et les diagrammes, ainsi que des tableaux de statistique descriptive.

RESULTATS ET DISCUSSIONS

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

Avant de diagnostiquer le développement agricole par les réfugiés dans la Nya-Pendé, il est important de connaître la problématique foncière au Tchad de manière globale afin de présenter en quelques lignes les modes d'acquisitions des terres de cultures par les réfugiés dans la zone d'étude car, le foncier est le support indispensable de toute activité agricole et c'est autour de lui que de nombreux conflits se posent. Il est donc plus que nécessaire d'en faire état.

I. SYSTEMES FONCIERS AU TCHAD

Le système foncier au Tchad est composé de trois grands ensembles notamment : le système coutumier, le système musulman et le système moderne. Chacun de ces trois est appliqué dans un domaine bien précis.

I.1. Système coutumier

Dans le système foncier coutumier, la terre appartient aux groupes sociaux les plus étendus, tribus, clans ou lignages, selon les cas. Au sein de ces groupes, les terres, quant à elles, sont réparties aux familles individuelles, pour qu'elles les cultivent et les exploitent. Le système est ainsi axé sur la collectivité, et non pas sur l'individu. Dans le cas de la collectivité, on peut parler d'un véritable droit de propriété sur la terre, alors que dans le cas des individus ou des familles individuelles, on doit plutôt parler d'un droit d'usage (DATOLOUM, 2013).

L'accès individuel à la terre est obtenu en vertu de l'appartenance d'un individu à un groupe de parenté donné et du principe de la propriété collective de la

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

terre. Ainsi, le système foncier agricole est fondé sur le concept de l'espace illimité et que les terres de cultures sont considérées, d'une manière plus ou moins explicite, comme un bien inépuisable et toujours disponible. La différence principale entre le domaine pastoral et le domaine agricole, est que le premier est essentiellement axé sur l'eau et le pâturage, et le deuxième sur la terre (REOUNODJI, 2003). Ainsi, autour du foncier, de nombreux problèmes surviennent en ce qui concerne son usage entre les communautés.

1.2. Système musulman

Le droit musulman ne se pratique pas dans notre terrain d'étude pour que nous puissions largement en parler. Mais comme c'est une pratique foncière du Tchad et qui se manifeste par la présence des réfugiés musulmans, de certains éleveurs nomades et sédentaires, il s'avère important d'en faire mention à ce niveau. Ainsi, selon le droit musulman, le rôle de la collectivité est primordial et l'un de ses textes stipule que, que « l'eau, les pâturages et le feu sont communs à tous les musulmans ».

Ce principe n'exclut pas l'appropriation foncière, mais interdit toute exclusivité d'exploitation. Il y a divergence entre le droit islamique et le droit coutumier au sujet des règles de transmission de la terre. Selon l'islam, la terre est héritée par tous les descendants mâles à l'intérieur du group. Dans ce droit musulman, l'eau constitue l'objet principal de la propriété foncière, ainsi, quand l'eau devient rare, la terre perd son importance. La terre est finalement un élément secondaire, et sa

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**

MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

valeur ne dépend que des potentialités en eau qui lui sont attachées.

1.3. Système moderne

C'est un système où tout est régi par les textes. Il a hérité d'une situation juridique marquée par la coexistence de régimes opposés, mais se retrouvant tout de même autour de deux points fondamentaux à savoir l'exigence de la mise en valeur de la terre et la sécurité foncière organisée au profit de l'exploitant. Ainsi au Tchad, le système foncier est régi par trois lois fondamentales.

La loi n°23 du 22 juillet 1967 sur les statuts des biens domaniaux. Cette loi stipule que le domaine national est constitué par l'ensemble des biens appartenant à l'Etat notamment le domaine public et le domaine privé. Elle réaffirme le principe suivant lequel : « Les biens vacants et sans maître appartiennent à l'Etat », tout en assurant que les personnes et les collectivités qui bénéficient de ces droits coutumiers sur le domaine public, peuvent continuer à en jouir.

La loi n°24 du 22 juillet 1967 sur le régime de la propriété foncière et des droits coutumiers : Elle définit les modalités de l'immatriculation donnant un titre foncier qui permet de constater la propriété foncière des personnes physiques et morales, d'une manière définitive et inattaquable. Toute terre non immatriculée est cependant réputée vacante et sans maître. La preuve contraire doit résulter de la constatation officielle d'une mise en valeur,

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

dont les caractéristiques peuvent varier suivant les régions et les modes d'exploitation du sol.

La loi n°25 du 22 juillet 1967 sur les limitations des droits fonciers. Cette loi définit les procédures d'expropriation et définit le principe de l'indemnité (Ar.2), fixé par l'accord amiable. On rappelle qu'en principe toute terre rurale faisant l'objet d'un titre de propriété et dont l'exploitation a été abandonnée pendant plus de cinq ans, compte tenu des modes de culture, peut être expropriée. La Loi définit aussi les procédures du déguerpissement et prévoit des indemnités.

Au regard de tous les systèmes fonciers qui se pratiquent au Tchad, nous allons nous intéresser particulièrement à la question foncière qui prévaut dans le département de la Nya-Pendé.

I.4. Situation foncière dans la Nya-Pendé

Aujourd'hui au Tchad comme nous avons mentionné ci haut, il existe des systèmes fonciers multiples qui coexistent, leur juxtaposition dans la pratique crée une situation foncière floue et extrêmement difficile à maîtriser. C'est ainsi que dans la Nya-Pendé, l'accès à la terre, à ses ressources naturelles et leur mise en valeur sont régis par le système foncier coutumier auquel s'ajoute le système foncier moderne.

Toutefois, le système le plus répandu et le plus pratiqué sur l'octroi des parcelles aux réfugiés reste le coutumier. Selon le système foncier coutumier, la terre appartient aux groupes sociaux les plus étendus comme

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

nous avons souligné un peu plus haut. En effet, les terres, sont réparties de manière inaliénable et appartiennent à un groupe social donné tel que la famille, le clan ou lignage. Ce système est régi par des règles coutumières, et fondé sur le concept illimité.

Les terres sont contrôlées par les chefs de terres, de villages ou de canton. C'est eux seuls qui sont habilités à attribuer les terres non exploitées aux étrangers venus nouvellement et qui désirent avoir un terrain soit pour la culture, soit pour l'habitat dans le village le cas des réfugiés. Les pouvoirs des chefs de terre sur un espace ne respectent pas les limites administratives.

Autrefois, les chefs de terre reçoivent les produits des récoltes pour l'organisation des sacrifices aux dieux de la terre, mais de nos jours, cette pratique tend à disparaître au profit du christianisme. Certains chefs de terre chrétiens amènent leurs prémices aux autorités ecclésiastiques pour la bénédiction. La transmission de la terre se fait de père en fils et l'accès des femmes à la terre est soumis à certaines conditions. Par exemple, en cas de décès du conjoint, la femme peut continuer à cultiver les champs de son mari si elle a des enfants. En outre, dans sa propre famille, elle a le droit de revendiquer une parcelle et en devenir propriétaire.

Avec l'affluence des réfugiés, retournés, éleveurs nomades et transhumants dans le département, les pouvoirs traditionnels et coutumiers se sont fragilisés aux mains des praticiens du fait qu'à force de gérer plusieurs fois les conflits fonciers, les autorités administratives de la localité se penchent de nos jours sur le principe selon

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

lequel la terre appartient à l'Etat, et que tout citoyen a le droit de s'installer librement n'importe où à la seule condition de respecter les us et coutumes des autochtones. Cette possibilité a favorisé l'occupation des espaces autrefois destinés aux activités agricoles.

Cette présence non contrôlée est le nœud de tous les problèmes liés à la gestion de l'espace et des ressources qui s'y trouvent.

II. STRATEGIES D'ACCES AUX TERRES PAR LES REFUGIES

II.1. Accès collectif

La stratégie d'accès collectif aux terres par les réfugiés dans ce département de Nya-Pendé est un phénomène récent de 2016. Elle est développée par les organismes spécialisés dans la protection des réfugiés dans le but de garantir l'autonomisation et l'autosuffisance alimentaire des ménages réfugiés dans la Nya-Pendé. Une politique mise en place par l'UNHCR avec ses partenaires du domaine surtout le FLM/LWF (Fond Mondial Luthérien/The Lutheran World Federation), ATURAD (Association des Témoins des Urgences et des Actions de Développement), le Care, qui sont des ONG intervenant beaucoup plus en faveur de la sécurité alimentaire des réfugiés. Bien qu'il existe d'autres institutions surplace comme la World Vision, le FAO, le PAM, le ACF (Action Contre la Faim), SOS Village Enfant afin d'améliorer les conditions alimentaires de ces derniers.

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

Le FLM, ATURAD chargés de la mise en œuvre du projet sécurité alimentaire de HCR pour les réfugiés ; font des plaidoyers auprès des autorités civiles et traditionnelles sur « Accès à la terre par les réfugiés installés dans les camps de la localité » c'est à dire des villages hôtes abritant les camps. Les terres sont négociées au bas niveau de l'administration ou les chefs traditionnels en accord avec le conseil des sages délimitent une grande superficie des terres de culture conformément au décret n°579/PR/PM/MAE/2014 fixant les modalités de la gestion du domaine forestier à UNHCR et ses partenaires d'exécution du programme. Au sortir de ce plaidoyer, un protocole d'accord d'exploitation garantissant le droit à l'exploitation est élaboré. Ce protocole indique la localisation du site, la superficie et la durée d'exploitation qui est généralement de 02 à 05 ans renouvelable et souvent en fonction de la durée du cycle du projet.

Le document est signé entre cinq parties prenantes à savoir le représentant de propriété terrienne, le représentant des bénéficiaires, le chef de village, le chef de canton et le sous-préfet voire le préfet. Ses parcelles sont octroyées autour des camps du village et à l'opposé des champs de la population hôte pour éviter toute forme de conflit foncier entre réfugié et autochtone des villages (Doholo, Amboko, Gondjé et Dosseye), une zone pratiquement peu peuplée et faiblement exploitée par les autochtones. Dans certains cas, les réfugiés s'organisent en association ou groupement pour bénéficier des grandes superficies exploitables auprès de l'ONG FLM (tableau 1).

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

Tableau 1 : Superficie (Ha) négociée pendant les plaidoyers et obtenues

Année	Nombre d'hectares négociés	Nombre d'hectares Obtenus
2016	175	0
2017	650	500
2018	4576	4000
2019	8300	0
Total	13701	4500

Source : FLM, Goré, 2019

D'après ce tableau nous constatons que la superficie négociée lors des plaidoyers n'est pas systématiquement accordée par les autorités traditionnelles au sortir. Elle peut être accordée ou pas. Ceci explique parfois la résistance des autorités locales sur l'octroi de terre aux réfugiés du département bien qu'ils ont passé majoritairement plus de 7 ans dans la localité. Ensuite, chaque année les superficies négociées et obtenues lors des plaidoyers ne font qu'augmenter.

II.2. Accès individuel

L'accès individuel à la terre par les réfugiés en dehors de celui attribué par le FLM est possible et n'est pas officiel auprès des autorités locales ni auprès des ONG en charge du programme et une stratégie ancienne des années 2005 au début de l'arrivée des réfugiés centrafricains mais qui continue jusqu'aujourd'hui dans le département de la Nya-Pendé.

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

En effet, 14% de nos enquêtés ont affirmés qu'ils détiennent des terres cultivables hors camp. Ainsi, le réfugié négocie personnellement avec un autochtone, le chef de village, voir le chef de terre qui lui concède une parcelle exploitable dans le village hôte (Doholo, Amboko, Gondjé et Dosseye). Cette parcelle est attribuée en location pour une somme de 5000F/0,5ha payable avant toute exploitation et pour une période d'exploitation d'une année avec possibilité renouvelable juste après une entente verbale entre le propriétaire et le réfugié. Parfois, payable par nature après récolte mais cette stratégie reste peu appréciée et applicable pour raison de confiance.

L'accès individuel reste possible mais engendre trop de soucis quelque peu risqués pour les réfugiés. La malhonnêteté prime dans certains cas, puisqu'il arrive des situations où le propriétaire ne respecte l'accord verbal et revient en pleine saison de culture revendiquer son due et l'obtient, ce qui crée un climat de mécontentement entre les deux parties. Tout de même, le HCR et ses partenaires interdisent l'accès individuel aux réfugiés mais cette décision reste difficile à respecter de la part des réfugiés. Il n'existe pas de papiers établis leur garantissant le droit à l'exploitation.

Ces résultats viennent affirmer les résultats de CAMBREZY L., (2006), dans son article où il présente la stratégie d'accession au terroir par les réfugiés soudanais en Ouganda. Bien que les résultats soient pareils il existe une différence sur les modes d'accès aux terres. Pour notre étude, il existe deux modes d'accès contrairement à ce dernier qui note un seul mode.

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

III. DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET MOYENS DE PRODUCTION DES REFUGIES

III.1. Agriculture basée sur une culture vivrière

La culture vivrière est une culture destinée à l'alimentation du groupe familial, que la famille soit élargie ou réduite au ménage (JEAN-LOUIS, 2003). Sur ce, nous pouvons dire, la culture vivrière est l'ensemble de productions agricoles (plantes) qui sont destinées à l'alimentation quotidienne de l'agriculteur et de sa famille, ainsi que de ses animaux tels que des moutons ou des vaches.

Les surplus éventuels sont commercialisés par les réfugiés agriculteurs, généralement au camp et au marché local du village parfois sur le marché départemental à Goré pour les camps les plus proches (Amboko, Doholo et Gondjé). Elle s'oppose à l'agriculture commerciale. La culture vivrière se fait dans le cadre familial. Elle emploie une partie des membres de la famille ou généralement la surface cultivée est petite (1,5ha) et le matériel agricole réduit (La houe).

III.2. Les moyens de production

On en distingue essentiellement trois : la terre, le capital technique représenté par les instruments de travail, et la force de travail. Nous nous intéressons beaucoup plus au facteur outillage de production (Houe).

Dans le département de la Nya-Pendé, le réfugié cultivateur, pour entreprendre ses travaux agricoles, se

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

munit pour la plupart d'outillages rudimentaires. Le matériel agricole le plus répandu et le plus utilisé dans l'ensemble des camps reste toujours la houe qui demeure la pièce centrale de tout producteur. La houe joue un rôle déterminant dans l'entreprise des travaux agricoles en amont et en aval.

Avec cet outil, c'est la force humaine toute entière qui est mise en œuvre. Le cultivateur se sert de deux sortes de houe, la houe à sarcler, et la houe à semer. La houe à sarcler permet de gratter la terre, remuer le sol et de couper les herbes. Instrument de base de culture, elle est constituée d'un manche fourchu terminé par une lamelle en fer. Le cultivateur qui s'en sert est accroupi tout le long de son travail. La photo 5 suivante permet d'avoir un aperçu d'une séance de distribution de matériels aux réfugiés. La houe à semer sert à creuser des trous destinés à recevoir les grains. Elle est constituée d'un long manche droit de plus d'un mètre, terminé également par une lamelle en fer. Le travail se fait généralement debout et à un rythme extrêmement rapide. En plus de la houe qui sert donc à travailler la terre, le cultivateur utilise le coupe-coupe mais aussi la hache pour les travaux plus durs, tels que le défrichage et l'abattage des arbres.

Dans la plupart des cas, les femmes sont davantage habilitées à utiliser la hache pour ces activités quand bien même le coupe-coupe est l'apanage des hommes. L'utilisation de cet outil ne permet pas une grande exploitation puisque, le cultivateur qui l'utilise ne réalise que deux cordes c'est à dire un hectare. La pelle quant à elle, permet de réaliser les billons de grande dimension pour la culture de patate douce.

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

Trois fonctions fondamentales sont assurées par la houe durant les grands travaux agricoles. Pendant le défrichage, la houe et le coupe-coupe servent à couper les arbustes et les repousses des champs ayant connu deux ou trois ans de travail. Après défrichage et avec l'arrivée des premières pluies, la houe contribue et permet les semis en poquet pour les sorghos, le mil etc. La troisième et dernière phase d'utilisation nécessaire de la houe est la période de sarclage et de l'abattage de mil avant la récolte. Cette opération met en œuvre les outils tels que le coupe- coupe, la houe.

Des améliorations sont en train de voir le jour avec la mise en place des tracteurs par les ONG qui ont donné aux bénéficiaires un nouveau souffle, bien que le nombre soit trop insuffisant. La mécanisation de l'agriculture dans les champs des réfugiés dans la Nya-Pendé par les ONG vise à assurer l'autosuffisance alimentaire, d'augmenter la production au niveau des ménages et de rendre moins pénible les tâches des bénéficiaires. Cette politique a permis aux institutions en charge de se doter dans le projet des tracteurs.

Aujourd'hui c'est un soulagement pour un bénéficiaire de voir son champ (1,5 hectare) labouré gratuitement en deux heures au lieu de se confier aux propriétaires des charrues qui mettront deux jours pour une même superficie dont le coût est payable. Le second avantage du labour au tracteur par rapport à celui de la charrue est qu'un champ labouré au tracteur est bien propre et facile à sarcler tandis que le second exige d'énormes efforts humains pendant le sarclage.

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

III.3. Encadrement et Formation Agricole des réfugiés

S'assurer d'une bonne production agricole n'implique pas seulement les conditions naturelles, les ressources humaines, et les moyens techniques mais aussi de la qualité d'encadrement disponible. En effet, les bénéficiaires du projet bénéficient d'encadrement et de formations appropriées chaque année. Aussi bien les systèmes culturaux, le matériel aratoire que les paysans utilisent aujourd'hui ont été transmis par héritage et ne permettent pas aux agriculteurs d'augmenter la production.

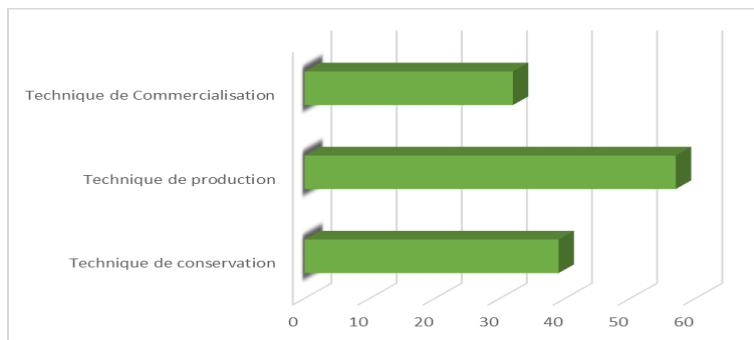
Leur application ne demande guère un apprentissage, un ou deux gestes suffisent pour faire la démonstration de l'usage d'une houe, du battage des épis. Toutes ces techniques manuelles se sont conservées dans un monde clos qui se suffit à lui-même. Qui dit encadrement, dit aussi assistance technique. Dans le programme, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) est chargé de mener à bien cette action de formation bien que le nombre des agents sortis d'école agricole soit très insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins.

Elle travaille en collaboration avec les Techniciens des différentes institutions (ONG). La formation professionnelle agricole, en principe dans un système structuré, planifié, est l'épine dorsale ou le pilier sur lequel s'appuie tout progrès technique. Le démarrage de l'agriculture ne peut se réaliser que s'il y a un appui logistique et cette indispensable base n'est rien d'autre que les gens du métier formés et encadrés bénéficiant des

ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA NYA-PENDE AU TCHAD

MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

moyens matériels conséquents à cet effet ainsi que des formations en techniques agricoles, techniques de conservation des produits agricoles et techniques de commercialisation (figure 4).



Source : Enquête de Terrain, septembre 2019

Figure 4 : Effectif des Enquêtés ayant reçu les différentes formations agricoles

Sur les 80 de nos Enquêtés, 57 d'entre eux affirment qu'ils ont reçu au moins une fois de formation sur les techniques de production. 39 d'entre eux ont reçu au moins une formation sur les Techniques de conservation des produits agricole et 32 seulement ont reçu au moins une formation sur les techniques de commercialisation.

IV.SYSTEME DE CULTURE ET PRINCIPALES PLANTES CULTIVEES

IV.1. Le système de culture

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

La technique agricole appliquée par les réfugiés est semblable à la technique utilisée par la population hôte du département, en dehors de cultures des cases, toute la culture des parcelles de brousse repose sur la déforestation des savanes et la reconstitution des terres par les jachères. Le réfugié utilise les instruments aratoires plus adaptés à cet effet. Le cas où le sésame vient en avant une autre culture, est considéré comme un véritable travail agricole traditionnel. Le réfugié prend le soin de délimiter dès le mois de mars une partie de la brousse selon la dimension voulue et accordée, le plus souvent un demi-hectare qui correspond à la mesure traditionnelle, appelée communément « la corde ». Celle-ci mesure 50 sur 100 mètres.

Après délimitation, le sésame est semé en pleine brousse à la volée au fur et à mesure que le labour se poursuit. Les hommes du ménage s'occupent du labour et les femmes de l'abattage des arbres qu'elles rassemblent en tas dans des endroits réservés à cet effet (au pied d'un arbre ou dans des endroits difficilement accessibles pendant le labour). Ces endroits non labourés appelés communément « Rundu » occupent le 1/3 du champ. L'objectif n'est pas de produire du sésame mais d'ouvrir un nouveau champ pour la campagne prochaine. Ce qui amène les bénéficiaires à le cultiver très tard vers fin août ou début septembre. Il est sarclé une seule fois, ensuite vient la récolte. Le champ est ainsi ouvert.

A l'approche de la nouvelle saison des pluies, le paysan procède à brûler les tas d'abattis. On arrache les souches des herbes pérennes surtout les *Andropogon gyanus*. On allume le feu au pied des arbres non

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

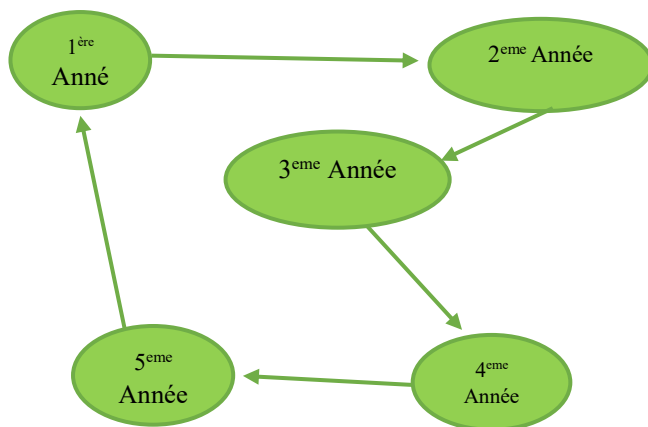
abattus pour les faire sécher. C'est à ces endroits où il y a de la cendre que seront cultivés, les melons, les concombres et aussi les variétés précoces de sorghos à canne sucrées. La densité des « Rundu » est synonyme de la fertilité du champ et aussi le résultat d'un bon rendement à la récolte car les cendres issues de cette opération constituent une matière fertilisante au sol qui se prête à accueillir le sésame (ALLAISSEM, 2008).

De même, l'herbe arrachée peut être laissée sur place afin de subir la décomposition et fertiliser le sol. De cette manière les effets seront répartis de façon homogène dans l'espace destiné à accueillir la culture. Le champ étant préparé, on sème directement le sorgho en mai, après le sésame. Il est sarclé deux fois, en juin et en août ou septembre avant la récolte. La production dès la première année de l'ouverture de ce champ est supérieure ou moyenne à cause des effets de la cendre des tas des arbres brûlés. A la troisième année, la production est supérieure à la deuxième année de sorgho car les arbres abattus et ceux brûlés par le feu ont le temps de se minéraliser et d'apporter le fertilisant au sol. La fertilité est homogène à travers le champ, c'est pourquoi la récolte est supérieure à celle de la première année de sorgho.

À la quatrième et cinquième année de culture, la production diminue progressivement année après année du fait de la surexploitation. Ce phénomène est confirmé par 71% de nos enquêtés. Constatant l'apparition du *Striga hermontica*, après plusieurs années d'exploitation, on peut faire intervenir le sésame une dernière fois, en espérant avoir une bonne récolte, puisque le sésame n'est

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

pas vulnérable aux effets des striga. Après cela, le champ est cultivé une dernière année en sorgho dont le rendement sera faible. La figure 5 suivante présente l'organisation du système d'assolement des cultures par les réfugiés.



Source : Enquête de terrain, septembre 2019

Figure 5 : Système d'assolement de cultures des réfugiés

En définitive, la rotation culturale sur 5 ans se fait de la façon suivante ; 1ère année culture du Sésame, 2ème année culture du Sorgho et arachide, 3ème année culture du Sorgho et arachide, 4ème culture du Sésame ou arachide et 5ème année culture du Sorgho. La jachère, est difficilement observée par ces derniers puisque 5% seulement de nos enquêtés ont affirmé avoir observé la

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

période de jachère et c'est vraiment spécifique pour ceux qui possèdent des champs hors camp c'est-à-dire ceux qui ont négociés des parcelles avec les autochtones et qui disposent des terres cultivables un peu partout dans le village. Ce graphique illustre le système dans l'assolement des cultures.

IV.2. Principales plantes cultivées par les réfugiés du département

✓ Les céréales

Dans la Nya-Pendé en général, les céréales les plus représentatives sont les sorghos et les mils. Les deux sont les plantes de base alimentaire pour les producteurs des Camps. Les différentes variétés de mils et sorghos occupent une place assez variable dans les systèmes de production dans la zone soudanienne. « La géographie du sorgho ainsi que ses évolutions récentes s'expliquent par l'adéquation dynamique entre les diverses variétés de mils et les nuances du milieu, par les caractéristiques socioculturelles des populations ainsi que par les relations de cette culture avec l'économie cotonnière » (MAGRIN, 1996).

Les nombreuses variétés de mil cultivées au sud du Tchad sont regroupées en quatre principales : le sorgho rouge (*Sorghum caudatum*), le sorgho blanc (*Sorghum durra*), le petit mil (*Pennisetum thyphoideum*) et le mil blanc et rouge qui sont en voie de disparition suite aux effets nuisibles du Striga. Grâce à leurs variétés nombreuses permettant un étalement des récoltes sur plusieurs mois, les sorghos représentent les céréales de

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

base de toute l'alimentation de ménage réfugié mais aussi de la population du domaine soudanien.

A chaque type de sorgho correspondent des exigences plus ou moins sévères de sol, de précipitations, de place dans le calendrier agricole. A ces conditions naturelles de culture s'ajoute le goût marqué des bénéficiaires pour telle ou telle variété (DJIMASRA, 2017). Le maïs est cultivé généralement autour des cases mais aussi dans des champs ouverts sur une dimension ne dépassant pas 0,5ha faute de la disponibilité de superficie accordée par l'ONG et semé au mois de mai et consommé frais dès juillet en épis grillés.

Ses rendements élevés et son cycle court rendent sa culture particulièrement intéressante dans certains ménages pendant la période de soudure de juillet à septembre. Son rendement moyen varie de 600 à 800 kg /ha. Il est consommé frais pendant la saison des pluies à partir de septembre à octobre. Peu de ménages le récoltent en quantité suffisante pour le conserver. Le maïs nécessite des sols argileux, les vallées des rivières sont bien indiquées. S'il est cultivé derrière les cases, c'est grâce à la fumure issue des déchets ménagers apportés à la parcelle. La photo 8 ci-dessous montre un champ de maïs en monoculture.

Pour toute la zone d'étude, il est à remarquer que c'est dans le camp de Doholo et Dosseye, que les sols se prêtent à cette culture. De ce fait, le bénéficiaire pratique la culture sur d'assez grandes surfaces. La récolte coïncidant avec la période de grande famine, présente un intérêt social important. La population hôte et les

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

réfugiés de la zone peu productrice se rendent chez des amis dans la zone productrice, pour s'en procurer.

Elles emportent avec elles, des noix de karité ou des grains de néré assez rares dans certaines localités du département pour vente et en retour, elles rapportent cette céréale indispensable pour passer les quelques semaines avant les nouvelles récoltes. Le seul changement constaté est que le maïs se cultive de plus en plus sur les vallées mortes des rivières. Des essais sont faits dans les champs des arachides, mais n'ont pas donné de résultats probants. Sans fertilisant, sur des terrains sableux, les rendements de maïs sont presque nuls. Il est très attaqué par le *Striga hermontica*.

✓ **Les oléagineux et les légumineuses**

L'arachide (*Arachis hypogea*)

Elle est traditionnellement cultivée par les réfugiés dans le département soit en culture associée soit uniquement sur des petites parcelles isolées. Plusieurs variétés sont utilisées, mais chacune d'elles semble avoir son domaine de prédilection ; Variété d'arachide rampante donnant des gousses à deux graines après un cycle végétatif de 120 jours, rare dans la Nya-Pendé. La variété d'arachide semi dressée donnant des gousses assez grosses après 130 jours (ANADER, 2019).

C'est la variété la plus répandue. Le rendement moyen est de 800 à 1.000 kg/ha. Une autre variété sélectionnée par les services agronomiques, largement répandue actuellement dans le département de la Nya-

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MÉDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

Pendé, est celle qui comporte plusieurs couleurs qu'on appelle localement « Yao-Yao » ; elle donne de grosses gousses de 3 à 4 graines. Variété précoce, elle permet de lutter contre la faim durant la période de soudure. Elle fait l'objet d'un commerce florissant avec la République Centrafricaine (RCA) et le Congo. Son rendement dépasse les 1000 kg/ha. Quand elle est en association, elle est semée en même temps que le sorgho ou le maïs.

Le même jour, en premier lieu on sème l'arachide et ensuite on sème le sorgho. La variété sélectionnée est cultivée souvent en culture pure. Elle subit les mêmes opérations culturales que le sorgho/maïs. La photo 10 ci-dessous permet d'apercevoir un champ d'arachide cultivé en association avec le sorgho. Les réfugiés n'attendent pas toujours la maturité complète pour procéder à l'arrachage et une bonne partie de la récolte est consommée fraîche au moment des disettes en mois d'août. La récolte de l'arachide nécessite la contribution de tout le ménage sinon elle dure jusqu'à l'arrivée de la saison sèche (Novembre).

Dans ce cas, on est obligé de l'abandonner (pour manque de pluie), ceci pour montrer qu'on met beaucoup de temps pour récolter l'arachide. C'est cette culture qui a subi le plus de transformation aussi bien en variété, en pratique culturale, qu'en valeur marchande. L'essor de l'arachide est spectaculaire et concurrencé grandement par le sorgho. L'arachide apparaît comme la plante qui permet le mieux de faire face à la double crise qui affecte la sécurité alimentaire périodique et le revenu monétaire des exploitants. En tant que légumineuse, l'arachide contribue à la préservation de la fertilité des

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MÉDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

sols en fixant l'azote nécessaire à d'autres plantes. En outre, l'arachide se révèle favorable à une plus grande intégration entre agriculture et élevage, puisque ces fanes sont particulièrement appréciées par le bétail. Sa production varie dans le temps et est sujette aux variations des précipitations moyennes annuelles.

Le sésame

On le cultive partout dans les camps et dans la Nya-Pendé comme « culture commerciale ». Semé fin juillet, il est récolté fin décembre. Le sésame reste très prisé des bénéficiaires, à la fois comme friandise et comme source oléifère. Il est maintenant semé en cours de sarclage de mil, soit en ligne au milieu de celui-ci, soit en bordure des champs. Actuellement, il est cultivé sur des jeunes jachères labourées à la charrue ou en tracteur en fin de culture. Tout comme l'arachide, le sésame tient une place importante dans le commerce des produits vivriers. Le sésame est cultivé sur des champs labourés à la charrue. Ce qui exige un abattis-brûlis antérieur au labour à la charrue, pendant lequel le semis du sésame a lieu (ANADER, 2019).

Il occupe la totalité du champ qui lui est réservé. Le sarclage est fait avec un peu plus d'égards. Dans le cas où il ne sert pas d'avant culture, il est cultivé sur des jeunes jachères et bénéficie d'un sarclage adéquat. Le but est d'avoir un assez bon rendement pour la commercialisation. Le sésame tient une place importante dans le commerce des produits vivriers entre le Soudan et le Sud du Tchad. Son rendement est d'environ 300 kg/ha. Actuellement son rendement est supérieur à celui exprimé

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

ci haut. On l'évalue à 4 ou 5 sacs de 100 kg, soit 400 à 500 kg/ha. Même si le sésame est cultivé sur des terrains vierges, il bénéficie de bien des égards. La surface qui lui est réservée est importante.

✓ **Les tubercules**

Le manioc

Il a été introduit dans le sud du Tchad à partir de la République Centrafricaine. Sa culture avait été encouragée autour de 1930 à la suite d'invasions acridiennes qui avaient compromis les récoltes de céréales. Il a aussi bénéficié d'un égard particulier lors de l'introduction du coton qui entraînait en concurrence avec la culture des céréales, base de la nourriture de la population. Il a, en effet, le gros avantage de constituer des réserves permanentes, conservées dans le sol aussi longtemps que nécessaire, à l'abri des attaques acridiennes. De plus, il peut séduire l'agriculteur par le peu de travail que donne sa culture : bouturé en saison des pluies, il peut donner, selon la variété, du manioc amer au bout de six mois, du manioc doux au bout d'un an (ALLAISSEM, 2008).

Cependant son évolution a été freinée par les services officiels pour plusieurs raisons : le manioc n'est qu'un aliment médiocre comparé aux mils ; il remplit l'estomac mais nourrit peu. Il ne peut constituer qu'une nourriture d'appoint ; sa substitution au mil aurait un sens régressif pour l'alimentation des populations ; les façons culturales, sa culture à plat, son arrachage contribuent à dénuder les terrains qui lui sont consacrés.

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MÉDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

Les anciens champs de manioc prennent, en effet, une allure de plaine aride autour des villages de la Nya-Pendé. Le manioc est la seule denrée alimentaire de la période redoutée de soudure chez les réfugiés. Pendant cette période, les ménages ne se nourrissaient que des feuilles de manioc si les tubercules n'étaient pas encore mûres. Quand les tubercules sont mûrs, on enlève leur amertume par rouissage. On les sèche au soleil. Après réduction en farine, on le prépare en « boule ».

Ces denrées remplacent la boule de céréales à cette période (Avril-Mai). Les feuilles préparées avec de la pâte d'arachide ou même sans celle-ci, servent de « sauce » pour accompagner cette boule de manioc. Le repas est donc complètement à base de manioc. La disparition par le passé du manioc dans le département augmente la souffrance des paysans en période de soudure.

Cependant, avec l'intervention technique, matérielle et financière dans la filière par des humanitaires volants au secours des réfugiés et populations hôtes, la culture du manioc se répand de manière progressive dans certains villages. Cette plante est cultivée derrière les cases dans le camp d'Amboko par les réfugiés Congolais.

La patate douce (*Ipomoea batatas*)

Elle est cultivée un peu partout dans les camps autour des cases du camp et sur des petites surfaces ne dépassant pas le 0,5h. Elle a l'avantage de se bouturer jusqu'à mi-août. Très appréciée des réfugiés mais la

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

levée des buttes très pénible et le manque de bouture limitent souvent sa culture. A la récolte, elle fait souvent l'objet de troc contre le sorgho ou autres denrées alimentaires. Elle est mieux vendue, même dans les camps où elle est cultivée. Les boutures qui restent vertes pendant la saison sèche sont généralement détruites par les animaux, ce qui limiterait leur développement sur des grandes surfaces.

✓ **Les autres cultures**

Le gombo (*Abelmoschus esculentus*) et l'oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*)

Ils sont cultivés à proximité des cases ; ils fournissent l'élément de base de la plupart des sauces des ménages réfugiés et de la population hôte. La variété tardive de gombo est semée dans les champs de sorgho traditionnels ou cultivée en culture pure dans les champs de brousse (ALLAISSEM, 2008). Elle est semée en juin-juillet et récoltée pendant tout le mois de septembre et même jusqu'en octobre. Sa récolte se fait tous les trois jours jusqu'à la fin de la production.

Le gombo et l'oseille servaient à délimiter les champs, principalement les champs de sorgho et arachide. On leur réserve quelques portions du champ où ils sont cultivés associés. Ils sont souvent la propriété des femmes. Quelques hommes en cultivent sur des espaces assez étendus pour les vendre. Les statistiques concernant ces légumes ne sont pas prises en compte par les ONG.

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

Actuellement, le développement des échanges entre les camps et le marché local fait que le gombo se vend très bien dans le chef-lieu du département (Goré). Il commence à devenir une véritable culture de rente pour les femmes. Il faut les récolter, les trancher pendant de longues heures avant de les faire sécher. L'activité de trancher le gombo est considérée comme une activité de femme. Quelques hommes surmontent ces considérations en faisant leur propre champ ou en aidant leur épouse dans la récolte.

Les feuilles d'oseille de guinée sont consommées sous forme de légumes verts. Ses fruits cueillis, tranchés et séchés au soleil servent à la préparation de diverses sauces : sauce à la pâte d'arachide, « sauce longue ». Sa culture s'inscrit aussi dans un processus d'expansion comme le gombo pour les mêmes raisons.

✓ **Les cucurbitacées**

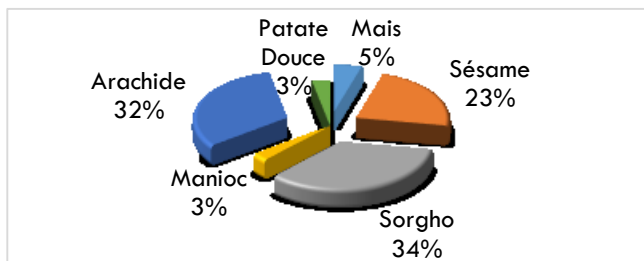
C'est la famille renfermant : les concombres, les courgettes, les potirons, melon. Les concombres sont semés associés aux sorghos. Les courges sont associées aussi au sorgho, semées en mai, elles sont récoltées en août. Le fruit est consommé comme légume, les graines grillées servent de friandises. En général, la graine est broyée pour donner de l'huile. Elles font l'objet d'un commerce florissant avec la République Centrafricaine ALLAISSEM (2008).

Les potirons sont semés en juin et récoltés en septembre. L'apparition de leurs fruits chasse la faim de la soudure. Véritable aliment de soudure, ils sont

ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA NYA-PENDE AU TCHAD

MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

préférentiellement cultivés sur les cendres des arbres pour pouvoir bien se développer (figure 6).



Source : Enquête de terrain, septembre 2019

Figure 6 : Préférence des Enquêtés selon leur Culture.

De la lecture de cette figure, on peut dire que les réfugiés du département de la Nya-Pendé cultivent plus le sorgho 34,6% puisque celui-ci est non seulement la base alimentaire pour chaque ménage du camp mais aussi la base alimentaire des populations du sud du Tchad en général. L'arachide, arrive en deuxième position 31% puisqu'elle accompagne presque tous les menus alimentaires comme nous l'avons signalé ci-haut. Le sésame 23%, bien que destiné en grande partie pour la commercialisation, une partie de cette récolte est réservée à la consommation des ménages producteurs. En fin, le maïs 5%, le manioc 3% et la patate douce 3% ne sont pas vraiment produits mais restent aussi appréciés par les réfugiés du département.

Ce résultat d'enquête vient affirmer les résultats sur l'habitude alimentaire des régions du sud du Tchad dans le mémoire de DJIMASRA.S, (2017) montre que le sorgho est l'aliment le plus consommé dans la région de

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

Mandoul. Il est consommé par 30% de la population. L'arachide constitue le second produit le plus consommé. Elle est consommée par 20,8% de la population de la région. Il justifie ensuite qu'au niveau local, le sorgho est transformé en farine et consommé sous forme de bouillie ou couscous. Il est souvent utilisé pour la fabrication de la bière locale appelée bilibili. Les sous-produits sont utilisés pour l'alimentation du bétail et la tige sert à la construction des cases.

L'arachide, quant à elle, est transformée sous forme de patte et utilisée dans les sauces. La patte d'arachide accompagne le menu quotidien des populations du sud du Tchad en général et celle des réfugiés en particulier. L'huile extraite de l'arachide intervient dans l'alimentation et peut être utilisée en savonnerie. En outre, l'arachide est aussi commercialisée en coque ou en graines décortiquées. Les sous-produits tels que le tourteau et les fanes sont également utilisés dans l'alimentation. Le tableau 2 ci-dessous présente l'évolution de la production annuelle de certaines spéculations prisées par les réfugiés.

Tableau 2 : Estimation de la production annuelle des trois principales cultures des réfugiés dans la Nya-Pendé en Tonnes

Années/Cultures	Sorgho	Arachide	Sésame
2015	29	11	7
2016	84	64	53
2017	113	88	56
2018	61	27	23
2019	-	-	-
Total	287	190	139

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

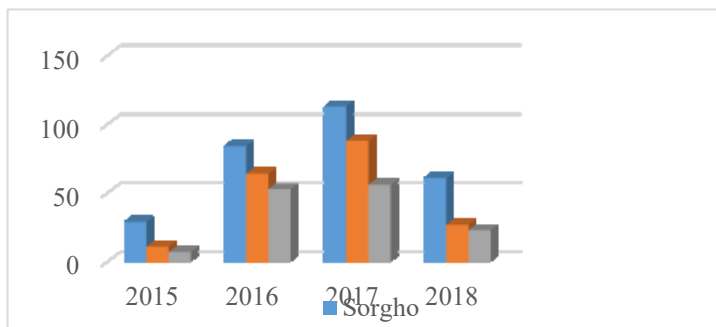
Source : ANADER-GORE, 2019

D'après le tableau 2 ci-dessus, nous constatons que l'année 2015 est caractérisée par une insuffisance de pluie mais aussi de l'année où les réfugiés n'accédaient pas vraiment aux terres cultivables de façon collective et qu'ils cultivaient uniquement dans la superficie du camp et aussi dans les champs libres des villages hôtes. Cette carence de pluviométrie par rapport aux autres années et l'accessibilité faible aux terres ont des effets régressifs sur les activités agricoles. Ce qui fait que dans cette ligne, il y a une faible production en sorgho (29tonnes) ; en arachide (11 tonnes) et en sésame (7 tonnes).

En dehors de 2015, les productions sont nettement meilleures partout sauf en 2018 où l'inondation a emporté presque tous les champs. Mais la particularité est qu'en 2016 et 2017, la production connaît une croissance encourageante de sorgho (197 tonnes), arachide (152), sésame (109) et une décroissance en 2018. Ces variations interannuelles de productions agricoles mettent en causes l'irrégularité des pluies. Ce tableau nous permet également de construire cet histogramme pour rendre plus saisissable la lecture des productions céréalières et oléagineuses à partir des colonnes totales (figure 7).

ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA NYA-PENDE AU TCHAD

MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE



Source : ANADER-GORE, 2019

Figure 7 : Evolution annuelle des trois principales cultures en Tonnes

Dans la figure 7 ci-dessus, nous comprenons que la production du sorgho domine les autres cultures du fait qu'il soit la base alimentaire. Le sorgho accompagne presque l'ensemble des menus alimentaire des ménages. L'arachide et le sésame arrivent respectivement à la deuxième et troisième position. Le premier représente le même intérêt que le sorgho mais le second a un usage beaucoup plus commercial pour les réfugiés.

IV.3. L'agriculture, outil d'autonomisation des réfugiés dans la Nya-Pendé

Dans cette sous partie, nous voulons exclusivement vous présenter un exemple d'autonomisation d'un réfugié du département de la Nya-Pendé qui a accordé un entretien exclusif au UNHCR de Goré.

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

Deba Daniel âgé de 62 ans, a quitté son pays la RCA en octobre 2005 suite aux conflits survenus dans ce pays en 2004 pour trouver asile à Goré, chef-lieu du département de la Nya-Pendé. A son arrivée en 2005, sa famille et lui ont été installés au camp d'Amboko avant d'être transférés en 2006 à celui de Gondjé où ils vivent actuellement. *« Dans mon pays, j'étais enseignant au service de l'Etat. Comme à certains moments du conflit, les attaques étaient dirigées contre les agents de l'Etat, j'ai dû quitter la RCA pour le Tchad »* explique-t-il. Dès le début, Daniel a réalisé que les rations alimentaires reçues du PAM ainsi que les autres appuis du HCR ne pouvaient suffire pour couvrir tous les besoins de sa famille, alors composée de 18 membres. *« Aujourd'hui, je ne peux plus me permettre de dépendre de l'aide humanitaire qui devient de plus en plus insuffisante. Je veux être autonome et je veux pouvoir subvenir aux besoins de ma famille »* confie-t-il, *« C'est vrai que l'aide humanitaire nous fait du bien, mais il me faut quelque chose de mieux pour faire face à cette nouvelle étape de la vie que m'a imposée la guerre dans mon pays. Je dois offrir quelque chose de meilleur à mes enfants »* poursuit-il.

Grace au HCR, Daniel reçoit un terrain de 4 hectares, des outils agricoles et des semences afin de faire des champs. Il s'initie ensuite à la multiplication de semences avec l'ONG Africare partenaire du HCR, *« Au début, l'idée de faire le travail de la terre me semblait un peu difficile d'autant plus que c'est nouveau pour toute ma famille. Mais nous nous sommes accrochés et cela a porté du fruit »* se réjouit-il. En 2006, l'ONG Africare achetait les semences dans les villes voisines pour les producteurs. Cela impliquait des couts importants à cause des

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

distances et créait parfois des retards dans la disponibilité des semences que Daniel a vu une opportunité à saisir, « *Je voyais cette situation comme un défi à relever. J'ai donc entrepris de créer un groupement de 19 membres qui se proposait de produire les semences localement. Aujourd'hui, nous multiplions les semences sur 21 hectares et notre groupement est le principal fournisseur de semences au HCR et son partenaire la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM)* »,

Parallèlement à son groupement, Daniel et sa famille exploitent 10 hectares de terres, « *En 2018, j'ai cultivé 3 ha de coton, 3 ha de sorgho, 2 ha de sésame, 1 ha de d'arachide et 1 ha de maïs* ». « *Chaque année après les récoltes, je réserve une partie de la production pour les semences et une autre pour la consommation familiale. Je vends le reste pour subvenir aux besoins de ma famille. Tous mes enfants sont inscrits à l'école et deux d'entre eux étudient à ma charge à l'université de Doba* ». Grâce aux économies qu'il a réalisées par la vente des produits de son champ, Daniel s'est acheté 2 motos (l'une le sert pour ses courses personnelles et l'autre confié à son neveu qui l'exploite comme mototaxi).

Toutefois, l'agriculture n'est pas la seule source de revenus de Daniel. Il pratique également l'élevage « *J'ai 10 poules, 20 cabris et 10 bœufs. Quand j'ai des besoins urgents, il me suffit d'aller dans mon poulailler ou mon étable pour me trouver quelque chose à vendre* », explique-t-il. Daniel exploite également un moulin à mil qu'il a acheté toujours avec les revenus de son champ, « *Je suis très fier, car l'agriculture m'a vraiment aidé à être indépendant* », dit-il « *Je parviens à m'occuper de ma*

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noël KANDE

famille, à acheter de quoi habiller les enfants, de quoi les nourrir et à leur procurer ce dont ils ont besoin sans dépendre de quiconque. Mes enfants, c'est toute ma vie et je rêve d'un avenir meilleur pour eux. J'ai décidé de ne pas abandonner et de faire mon possible pour leur bien-être ».

Daniel, pense que son parcours sert d'exemple de résilience tant pour les autres réfugiés que pour leurs hôtes Tchadiens. Il rêve de devenir un homme d'affaires prospère et de pouvoir ensuite exercer ses activités d'une façon plus professionnelle dans le cadre d'une entreprise légalement constituée. Daniel ne regrette pas de ne plus bénéficier des vivres du PAM. Il souhaite cependant que le HCR accompagne les gens qui comme lui se battent pour sortir de la dépendance humanitaire en leur fournissant un accompagnement technique. Admis à la retraite dans son pays en 2017, Daniel compte retourner en RCA si la situation se calme.

A la question de savoir pourquoi il n'envisage pas l'option de s'intégrer localement au Tchad, il dit vouloir passer ses derniers jours dans son pays d'origine. Il lui faut également y retourner pour toucher son dû auprès de l'Etat (de 2005 à la retraite prévue en 2017). Pour l'instant, il se sent également chez lui au camp des réfugiés de Gondjé et peut continuer à y vivre tranquille et presque comme un Tchadien.

CONCLUSION

Il était question dans cet article d'analyser l'impact de l'accès aux terres cultivables par les réfugiés centrafricains sur le développement de leurs pratiques

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

agricoles dans le département de la nya-pendé au Tchad. En définitive, il existe deux principaux modes d'accès aux terres agricoles par les réfugiés centrafricains dans ledit département à savoir le mode d'accès collectif et le mode d'accès individuel. Le premier est coordonné et n'engendre pratiquement pas de conflit foncier par rapport au second. Même s'il est sous forme contractuelle, il dispose plus de garantie que le second. De ces deux stratégies observées l'accès demeure difficile surtout en ce qui concerne la superficie demandée et celle obtenue. En ce qui concerne le développement agricole, malgré l'usage des matériels rudimentaires, les ménages bénéficiaires se livrent aux activités agricoles et en plein épanouissement dans les camps. Ce développement agricole par les réfugiés du département est le résultat d'une politique de mobilisation sur les pratiques de cohabitation sociale entre population hôte et réfugiés. Dans cette dynamique, les réfugiés occupent une place centrale.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAISSEM S., (2008). L'agriculture biologique au Tchad, Sa pratique et sa contribution pour la préservation des équilibres écologiques de base CREFELD (Centre Régional Education et de Formation Environnementale pour Lutter contre la Desertification) - Master-2 en Environnement et Développement Communautaire, 51 p.
- CAMBREZY, L (2006). Territoire et dimension géopolitique de l'accueil des réfugiés, Natures, in : Sciences et Sociétés, 11 p.
- CHAMBERS, R (1992): Evaluation rurale participative : défis, potentiels et paradigme, développement mondial, vol 22, n°10, p1437-1454.
- CLOCHARD, O MOHAMMED K D (2005). Aux frontières de l'asile : les réfugiés non palestiniens au Liban, a contrario, vol.3, n°2, p.45-65
- KEMSOL, A., NAGORNGAR., CHRISTINE R., MADJIGOTO R., JOFACK S v., DATOLOUM D., LIBAR J., et KOUAME K F., 2019. Fluctuation des récoltes

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**
MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

- de sorgho repiqué et potentialités de culture. Une analyse par télédétection dans la région du lac Fitri *in le lac des Tchad* IRD éditions, pp. 173-187
- DJIMASRA, S (2017). Impacts des conditions climatiques sur la production des cultures vivrières dans la région de mandoul au Tchad : Cas de l'arachide et sorgho (rouge). Mémoire de master, université de Yaoundé I, 155 pages.
- DJIM-ASSAL, D (2013). Stratégies de restauration des ressources végétales dégradées par la présence des réfugiés centrafricains dans le camp d'Amboko à Goré au sud du Tchad. Mémoire de master, université de N'djaména.
- GUMUCHI. H., MAROIS. C (2000). Initiation à la recherche en géographie, PUM, éd Economica, 423p.
- MAGRIN, G (1996). Crise climatique et mutations de l'agriculture : l'émergence d'un grenier céréalier entre Tchad et Chari, Annales de géographie, p620-644
- PAM-Rome (2018). Projet de plan stratégique de pays-Tchad (2019-2023), Conseil d'administration, deuxième session ordinaire.
- PAM-Tchad (2017). Rapport, Plan de réponse national à l'insécurité alimentaire.
- PINTO.R et GRAWITZ, M (1977). Méthodes de recherche en science sociale, IT, Paris, Dalloz, 4eme éd, 20 p.
- RASTOIN, J L., GHERSI, G (1989) : le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques, 2ditions Quae, 565p.
- REOUNODJI, F (2003). Espaces, sociétés rurales et pratiques de gestion des ressources naturelles dans le sud-ouest du Tchad. Vers une intégration agriculture-élevage. Thèse de doctorat, Université de Paris I, panthéon Sorbonne 406 p.
- REOUNODJI, F (2004). Situation foncière pastorale et perspective de sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad. 104 P.
- SIADMADJI A (2008). Agriculture biologique au Tchad : sa pratique et sa contribution pour la préservation des équilibres écologiques de base. Mémoire de master, Institut Agronomique de Sarh, 69 pages.
- UNHCR (2016). Mission d'évaluation conjointe HCR/PAM de la situation des réfugiés centrafricains et Soudanais au Tchad. Rapport, 42p.
- UNHCR (2018). Actions menées au Tchad en faveur des réfugiés. Rapport, 2p.

**ACCES AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
NYA-PENDE AU TCHAD**

MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE

UNHCR (2018). Plan de réponse urgence sud réfugiés centrafricains (départements de monts de lam, Nya-Pendé, Bebotto, Goré-Tchad). Rapport, 45p.